



L'EPRD et l'ERRD

Les nouveaux outils comptables

Contexte

- La procédure budgétaire classique voit son cadre évoluer, substituant progressivement l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) et l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) au budget prévisionnel et au compte administratif.

Objectifs

- Connaître le contexte législatif et son évolution
- Acquérir les connaissances nécessaires pour élaborer un EPRD
- Maîtriser l'ensemble de la procédure administrative

Programme

- Historique - Rappel des textes et présentation de la tarification**
 - Secteur sanitaire
 - Secteur social et médico-social
- CPOM obligatoire et EPRD : changement de paradigme**
 - Les CPOMS obligatoires : ce que change la loi ASV et la LFSS 2016
 - Les liens entre CPOM et EPRD
- Définition et champ de l'EPRD**
 - Définition
 - Champ de l'EPRD
- L'EPRD & l'ERRD : composition - construction**
 - Budgets distincts pour les établissements et services
 - Contenu de l'EPRD
 - Modalités d'élaboration : équilibre réel
 - Les annexes à l'EPRD
 - Caractère évaluatif et limitatif des crédits
- Le cycle budgétaire**
 - Le calendrier budgétaire de l'EPRD
 - Exécution et suivi de l'EPRD
 - L'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)
- Les fondamentaux d'analyse financière**
 - Capacité d'autofinancement
 - Fond de roulement d'investissement
 - Fond de roulement d'exploitation
 - BFR

Date(s) :

25 avril 2019
OU
9 juillet 2019

Lieu :

URIOPSS - Marseille

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût :

275 €

Public :

Directeurs, directeurs généraux,
contrôleurs de gestion,
comptables, responsables
administratifs et financiers

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques, exposés
- Echanges entre participants
- Etude de cas, cas pratiques
- Travaux de groupe
- Support de projection remis sur support papier

Intervenante :

Camille OLLIVIER,
Conseillère technique de l'URIOPSS
PACA et Corse, Gestion-
Organisation